

## 2 | Île-de-France Mobilités : le porteur de projet

Île-de-France Mobilités est l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France. Actrice principale au sein du réseau, elle organise, décide, investit et innove pour améliorer la mobilité et le service rendu aux voyageurs en portant la vision de l'ensemble des transports d'Île-de-France (train, RER, métro, tram et bus). Elle est composée de la région Île-de-France et des huit départements franciliens. Son Conseil d'administration est composé de quinze représentants de la région Île-de-France, de cinq représentants du Conseil de Paris, de sept représentants des départements franciliens (un par département), d'un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Île-de-France, d'un représentant des présidents des EPCI et d'un représentant avec voix consultative du Comité des Partenaires du Transport Public.

### IMAGINER, ORGANISER ET FINANCER LES TRANSPORTS PUBLICS POUR TOUS LES FRANCILIENS

Île-de-France Mobilités décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports, dont elle confie l'exploitation à des transporteurs. Elle est responsable de l'équilibre global du coût des transports de la région. Elle en gère le budget de fonctionnement (plus de 10 milliards d'euros par an), le financement et l'exploitation du réseau. Elle traite les questions de tarification (dézonage, ...), crée les titres de transport et fixe leurs tarifs.

### EXPERTISER, DÉCIDER ET PILOTER LES PROJETS D'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN D'ÎLE-DE-FRANCE

Île-de-France Mobilités étudie les projets d'extension et de création de ligne (RER, métro, tramway, bus) sous tous leurs aspects : personnes et emplois concernés, faisabilité technique, coûts... C'est elle qui prend les décisions relatives aux améliorations (prolongement et création de ligne, rénovation et commande de matériel roulant, renfort d'offre, information voyageurs...). Son Conseil d'administration décide également des financements. Chaque étape des projets est validée par le Conseil d'administration (enquêtes publiques, coordination, maîtrise d'ouvrage, travaux, équilibre financier, mise en service...), qui veille également au respect du programme, du calendrier et des coûts.

Île-de-France Mobilités cofinance la modernisation des infrastructures routières et ferroviaires, et la rénovation et l'achat du matériel roulant (train-rer, métro, tramway, bus).

### Une exploitation des réseaux délégués aux opérateurs de transports

Via des contrats, Île-de-France Mobilités fixe à la RATP, à la SNCF et aux 70 opérateurs de transports privés des objectifs sur :

- la ponctualité,
- la qualité de service (information voyageurs, accueil...),
- le calendrier de mise en œuvre,
- les investissements à réaliser,
- la mise en œuvre des décisions du Conseil...

### Île-de-France Mobilités, une institution à l'écoute des voyageurs et des Franciliens

- Via les élus du Conseil, Île-de-France Mobilités est au contact régulier des citoyens.
- Via des concertations et des débats publics, Île-de-France Mobilités informe et échange avec les voyageurs à propos des nouveaux projets.
- Via des rencontres avec les associations d'usagers et les élus, Île-de-France Mobilités suit le vécu et les attentes des voyageurs ligne par ligne.



Forte de ses compétences et de son expertise, Île-de-France Mobilités pilote les études du projet de prolongement du tram T10 et porte cette concertation préalable.

